



MAIRIE
DE
PLOUGOURVEST
29400

Tél. 02 98 68 53 49

e-mail : mairie.plougourvest@wanadoo.fr

*Arrêté Municipal
De réglementation de la circulation
Coativellec à Plougourvest*

Arrêté n° 045/2023

Monsieur le Maire de la Commune de PLOUGOURVEST

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2131-1 et L.2131-2-2°, L.2212-2 et L.2213-1 ;
VU le Code de la route et notamment ses articles R.411-21-1 ;
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ;
VU la demande de l'entreprise LE DU RESEAUX de Landivisiau (Finistère) pour des travaux de branchement Enedis lieu-dit Coativellec à Plougourvest,*

ARRÊTE

ARTICLE 1 - La circulation sera alternée par des piquets K10, signaux B15 C18 ou par feux tricolores lieu-dit Coativellec à compter du mardi 19 septembre 2023 jusqu'au vendredi 22 septembre 2023.

ARTICLE 2 - Le droit des riverains et des tiers sera préservé.

ARTICLE 3 - La signalisation adéquate sera mise en place par l'entreprise LE DU RESEAUX de Landivisiau réalisant les travaux.

ARTICLE 4 - Le présent arrêté sera affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité du chantier, ainsi que dans la commune de Plougourvest.

ARTICLE 5- Monsieur le Maire de Plougourvest, le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Landivisiau, l'entreprise LE DU RESEAUX de Landivisiau, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- ◆ Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Landivisiau,
- ◆ Services Techniques de Plougourvest,
- ◆ Entreprise LE DU RESEAUX de Landivisiau.

A Plougourvest, le 13 septembre 2023

Jean JEZEQUEL,
Maire de Plougourvest